

Denis Clerc*

L'idée d'un revenu d'existence : une idée séduisante et... dangereuse

L'idée d'un revenu d'existence ne date pas d'aujourd'hui, même si elle a été avancée sous bien des vocables différents : allocation universelle sous la plume, ici même, de Philippe van Parijs¹, revenu social garanti sous celle d'André Gorz², crédit social sous celle du Major Douglas³, dividende distributif généralisé sous celle de Jacques Robin⁴, participat sous celle de Yoland Bresson⁵ ou même justice agraire sous celle de Thomas Paine qui, en 1797, fut sans doute le premier à en proposer un plan précis et à en chiffrer le financement⁶. Tous ces auteurs – et bien d'autres – suggèrent qu'un revenu soit versé à tous, « non pour exister, mais parce qu'on existe », pour reprendre l'expression de James Meade qui s'en est fait le défenseur⁷ : riche ou pauvre, jeune ou vieux⁸, chacun, à suivre cette thèse, devrait recevoir un revenu émanant de la société. Même si les sources de financement diffèrent – impôt sur les successions pour Paine, création monétaire pour Duboin, Douglas ou Ferry, impôt sur le revenu pour van Parijs ou Bresson -, même si les justifications sont variées – la contrepartie des gains de productivité issus de l'accumulation des

* * Conseiller de la rédaction d'*Alternatives économiques*, président de l'association *Economie et Humanisme*.

¹ Qui utilise systématiquement ce terme, depuis un article fondateur paru sous le titre « Quelle stratégie contre la pauvreté » co-signé avec Philippe De Villé, du collectif Charles Fourier, dans la *Revue nouvelle*, N° 4, avril 1985.

² Voir *Misère du présent, richesse du possible*, éd. Galilée, 1997, livre dans lequel André Gorz, jusqu'alors hostile à cette proposition, explique pourquoi il s'y rallie.

³ Ancien militaire britannique devenu ingénieur, qui proposait dans les années 1920 une distribution gratuite de crédits par les banques à intervalles réguliers, en vue de lutter contre la sous-consommation. Cette idée a été reprise récemment par Jean-Marc Ferry, qui, tout en lui donnant le nom de « revenu de citoyenneté », propose de le financer par création monétaire. Il existe toujours un « Social credit party » dans deux provinces du Canada anglophone.

⁴ *Lettre science culture du GRIT* n° 23, mars 1987

⁵ *Partager le travail et les revenus*, éd. Economica, 1994. Le terme n'ayant pas eu l'écho espéré, Yoland Bresson parle désormais du « revenu d'existence ».

⁶ Le mémoire de Paine adressé au Directoire a été publié dans le n° 7 (1^{er} sem. 1996) de *La revue du MAUSS*, « Vers un revenu minimum inconditionnel ? » (éd. La Découverte), qui est la référence essentielle pour entrer dans le débat.

⁷ dans son *Agathotopia*, traduit partiellement en français sous le titre *Retour au plein emploi*, éd. Economica, 1996. James Meade a été prix Nobel de sciences économiques en 1977.

⁸ Encore que certains – Douglas ou Paine, par exemple – écartent les enfants de cette distribution universelle.

connaissances et des infrastructures dont nous héritons de nos ancêtres pour Bresson, assurer l'absolue liberté de chacun sans qu'il soit contraint de quémander pour van Parijs -, le trait commun de ces propositions est qu'elles visent à verser à chacun un revenu social égalitaire sans contrepartie. De ce point de vue, les propositions d'impôt négatif de Milton Friedman, de revenu minimum inconditionnel d'Alain Caillé⁹ et, *a fortiori*, le revenu minimum garanti tel qu'il existe à peu près dans tous les pays de l'Union européenne, sont de nature différente, puisqu'il s'agit de compléter le revenu des personnes lorsqu'il est inférieur à un certain seuil. Le terme « inconditionnel » utilisé par Alain Caillé renvoie alors au fait qu'aucune contrepartie n'est exigée, contrairement au *workfare* américain, qui conditionne le versement d'un revenu social à un travail d'utilité sociale exigé vis-à-vis de tous ceux qui sont en état de travailler, ou contrairement au RMI français qui, au moins dans les textes, subordonne le maintien du versement de la prestation à l'exécution d'un contrat d'insertion signé par l'allocataire. Mais puisque ce revenu « inconditionnel » versé demeure conditionné par une insuffisance de ressources personnelles, il ne rentre pas dans la catégorie de l'allocation universelle ou du revenu d'existence (seul ce dernier terme sera utilisé désormais). Le revenu d'existence a donc suscité bien des efflorescences intellectuelles. Parce que c'est une idée séduisante. Mais il ne se concrétise pas pour autant. Parce que c'est une idée dangereuse.

Une idée séduisante

Face à la pauvreté ou à la misère, les sociétés riches ne peuvent pas se fermer les yeux. Ne rien faire serait une forme de non assistance à personnes en danger. Puisqu'elles en ont les moyens, elles ont le devoir de garantir un revenu minimum : c'est la conclusion à laquelle sont parvenus tous les pays « développés », c'est-à-dire tous les pays disposant de ressources productives importantes. Même dans les sociétés les plus libérales, où l'on craint comme la peste les effets désincitatifs de ce qui pourrait ressembler à une forme d'assistance, il existe des revenus sociaux de base, versés lorsque les autres revenus sont jugés insuffisants. Mais ce devoir d'assistance pose partout un problème majeur. Celui du seuil : si la société complète mes revenus personnels insuffisants pour les ramener à un niveau minimum déterminé – par exemple 500 euros chaque mois -, je n'ai aucun intérêt à faire quelque effort pour gagner ce minimum. Que, par mes propres moyens, je gagne 0 ou 499 euros, le résultat final sera le même : une aide sociale ramènera ces chiffres à 500. Mieux vaut alors ne rien faire. Certes, si je parviens à gagner 600 euros, je vivrai mieux qu'avec les 500 euros de l'aide sociale. Mais je me serai fatigué peut-être beaucoup pour ajouter 100 euros seulement à ce que j'aurais eu de toute façon : est-ce bien raisonnable ? Et est-il équitable que celui qui ne gagne rien dispose de 500 et celui qui gagne 500 n'ait rien en plus, et ne dispose d'aucune aide

⁹ Dans le n° cité de *La revue du MAUSS*.

sociale alors qu'il travaille plus que celui qui en dispose ? Enfin, il y a dans ce dispositif une formidable incitation à la fraude : tous les revenus personnels que je peux dissimuler me permettent d'augmenter d'autant les revenus sociaux auxquels je prétends.

Pour toutes ces raisons, les aides sociales versées pour compléter le revenu personnel sont généralement dégressives : si je gagne 0, le revenu social est de 500, si je gagne 400, le revenu social est – par exemple – de 200. De sorte que celui qui gagne un revenu grâce à ses efforts voit ces derniers récompensés, et gagne plus que celui qui ne fait rien et se contente de l'aide sociale. Mais cela revient alors à aider des gens qui, pourtant, gagnent plus que le minimum de 500 euros : dans le dernier exemple, l'aide versée me permet d'obtenir 600 de revenu total, soit plus que le minimum. Est-il admissible d'aider ainsi des gens qui, de ce fait, gagnent plus que le minimum ?

La situation est insoluble : plus l'Etat veut inciter les gens à gagner leur vie par eux-mêmes, plus il doit « lisser » les seuils, et réduire faiblement les aides versées pour compléter les revenus personnels. Mais plus il les réduit faiblement, plus il doit verser à des gens qui, pourtant, gagnent plus que le minimum. Entre incitation et justice sociale, il faut choisir.

Mais non, répondent les partisans d'un revenu d'existence. Si l'on verse la même chose à tout le monde, le problème n'existe plus : tout revenu personnel vient s'ajouter au revenu de base, au socle pour reprendre l'expression de Philippe van Parijs, que constitue le revenu d'existence. Celui qui travaille et gagne 400 dispose de revenus supérieurs de 400 à celui qui ne travaille pas et ne gagne rien par ses propres moyens. Quant à ce dernier, le revenu d'existence lui assure de quoi vivre, chichement peut-être, mais vivre quand même sans devoir tendre la sébile ou remplir des paperasses sans nombre destinées à prouver qu'il est sans revenu personnel. Finis les contrôles bureaucratiques complexes et humiliants, le soupçon de fraude qui légitime l'inquisition. Le revenu d'existence est l'assurance d'une liberté pleine et entière pour chacun, puisque personne n'a plus à justifier ses revenus, et que chacun peut choisir le mélange travail/non travail qui lui convient, sans craindre de tomber dans la pauvreté.

Hélas, il ne s'agit que d'un mignon conte de fées, qui cache une vilaine histoire de sorcières.

2. Une idée dangereuse

Nos sociétés sont riches, certes. Mais pas au point d'assurer à chacun de leurs citoyens un revenu d'existence les mettant à l'abri de la pauvreté. Dans le cas de la France, le seuil de pauvreté est de l'ordre de 600 euros par mois pour un adulte isolé, de 900 euros pour un couple sans enfant, chiffres auxquels il faut ajouter environ 200 euros par enfant à charge. Appliqués à la population totale, ces chiffres conduisent à un coût de 300 milliards d'euros : un tiers du revenu disponible des ménages. Une somme considérable, on en conviendra aisément, que même la suppression de toutes les prestations sociales actuellement versées

aux ménages (130 milliards d'euros) ne suffirait pas à financer. Il faudrait donc soit prélever davantage, soit réduire ce qui relève d'un mécanisme d'assurance (retraites, assurance maladie, chômage) : hypothèses non seulement douteuses – voit-on l'ensemble des retraites réduites au minimum vieillesse ? -, mais socialement explosives.

Car toutes ces prestations qu'il faudrait supprimer sont justement celles qui sont les plus redistributives : allocation logement, minima sociaux, etc. En d'autres termes, la mise en place d'un revenu d'existence serait financée proportionnellement bien davantage par les plus pauvres, qui sont les premiers bénéficiaires des prestations sociales, que par les autres. Prendre aux pauvres pour redistribuer à tous – y compris aux riches -, de façon égalitaire, ce n'est pas vraiment ce que l'on peut qualifier de politique socialement progressiste. C'est de l'anti Robin des bois, si l'on ose dire.

Pas du tout, répondent les partisans du revenu d'existence : l'impôt sur le revenu, à taux accru, permettrait de reprendre aux riches ce qu'ils reçoivent, sans rien prendre aux pauvres, puisqu'ils ne sont pas imposables. Curieux argument ! D'abord parce qu'il réintroduit subrepticement ce contrôle social des revenus, dont on nous disait qu'il allait disparaître, pour la plus grande dignité de tous, qui n'auraient plus à se soumettre aux demandes inquisitoriales des agents chargés d'instruire les demandes d'aide sociale. Ensuite parce qu'il suppose un accroissement de la progressivité de l'impôt sur le revenu, nécessaire pour que les riches financent au moins l'équivalent de ce qu'ils recevraient au titre du revenu d'existence. Or, il n'est partout question que d'atténuer cette progressivité, source, nous dit-on de désincitation à l'activité chez les acteurs les plus dynamiques, et de fuite des capitaux au bénéfice de pays plus « compréhensifs ». Qui peut croire un instant que les récriminations fiscales de ceux qui s'estiment déjà « étranglés » - du moins le disent-ils – baissent d'un cran lorsque le revenu d'existence s'accompagnera d'une augmentation de la progressivité de l'impôt, condition pourtant nécessaire à ce que le revenu d'existence ne réduise pas la redistribution à destination des moins favorisés ?

Seuls les naïfs peuvent donc croire que le revenu d'existence puisse être socialement avantageux pour les plus démunis. Hélas, les naïfs ne manquent pas : faute d'éléments chiffrés sérieux, ils croient volontiers aux raisonnements des joueurs de flûte du revenu d'existence. Mais les partisans de ce dernier ne se réduisent pas aux naïfs : n'étant pas dupes de leur propre argumentation, cette dernière cache donc autre chose. Deux cas de figure se présentent. Le premier, illustré par André Gorz, voit dans le revenu d'existence – à condition qu'il soit suffisant, prend-il le soin de préciser, ce qui nous éloigne des chiffres avancés plus haut – le mode dominant de répartition des revenus dans une société où le travail se fera inéluctablement plus rare, car de plus en plus efficace. Pour passer de cette société du travail engendrant un chômage croissant à la société de l'œuvre, où l'on travaille pour se réaliser et non pour gagner de l'argent, le revenu d'existence est donc un pas important. « Le plein emploi est

fini, il ne reviendra plus », écrit, dans la même veine Yoland Bresson. Tous ceux qui sont ainsi persuadés que le salariat est derrière nous, que le chômage va aller croissant, sont favorables au revenu d'existence, non en tant qu'instrument de redistribution, mais en tant qu'instrument de répartition : c'était déjà l'argument de Duboin et de Douglas. La conjoncture, hélas, leur donne partiellement raison. Mais, à long terme, l'évolution leur donne tort : le nombre des emplois augmente. Si l'on veut lutter contre le chômage mieux vaut la croissance que le revenu d'existence. Et si l'on éprouve quelque doute sur le caractère durable de la croissance, mieux vaut alors la réduction de la durée du travail que le revenu d'existence

Philippe van Parijs ne se situe pas dans cette problématique. Il fait partie de la deuxième école. Le revenu d'existence n'est pas souhaitable pour se prémunir contre la réduction inéluctable de l'emploi, mais parce qu'il peut enfin permettre d'en finir avec toutes ces règles complexes qui brident le marché et réduisent l'efficacité de nos sociétés. Avec un revenu d'existence, plus besoin de salaire minimum : le travail peut redevenir une marchandise comme les autres. C'est d'une simplification drastique de l'ingénierie sociale de nos sociétés qu'il rêve : moins d'intervention publique, plus d'autorégulation par le marché. Grâce à ce dernier, chacun fait librement son choix : un peu plus de poireaux (revenus du travail) ou un peu plus de tomates (loisirs). Le social disparaît en tant que sphère collective autonome : il se réduit à des choix individuels, et l'économie peut devenir le régulateur suprême. Inutile de se soucier des familles monoparentales, par exemple, le revenu d'existence nous en dispense. Les problèmes sociaux disparaissent, relégués au plus profond de la sphère privée des couples ou des familles. La collectivité a fait son devoir, elle s'est achetée une conduite avec des sous. Le revenu d'existence est l'équivalent du *pretium doloris* : la société est quitte, même si la perte de l'être cher n'est pas remplacée par la somme d'argent. Le problème social est devenu peine privée. Dormez tranquille braves gens : la bureaucratie sociale a été remplacée par le marché et un forfait argent. Chacun est libre. L'Etat n'a plus de justification.

Bien sûr, cette analyse est pour partie injuste : elle pousse les logiques implicites du revenu d'existence jusqu'à leur caricature. Mais il vaut parfois la peine de grossir le trait, pour mettre en évidence les points marquants : c'est même la fonction de la caricature, qui ne prétend pas être fidèle, mais reconnaissable. Les partisans du revenu d'existence se recrutent soit chez ceux qui récusent radicalement l'idéologie du marché et rêvent d'une société libérée de l'argent, soit chez ceux qui magnifient l'idéologie du marché et rêvent d'une société sans Etat, ou avec un Etat croupion. D'un côté des socialistes radicaux, de l'autre des anarcho-libéraux non moins radicaux. André Gorz faisait valoir, depuis longtemps¹⁰, qu'il existe une version de droite (libérale) et une version de gauche (critique) de l'allocation universelle. En réalité, l'hypothèse qui est posée

¹⁰ Dans le numéro de *La revue nouvelle* de 1985, mais aussi dans le n° 184 (février 1994) de *Futuribles*.

ici, c'est que le contenu de ces deux versions n'est pas vraiment différent : ce qui les distingue, c'est leur sens, c'est-à-dire la nature de la société sur laquelle elles entendent déboucher. Dans les deux cas, libéral ou critique, cette nature paraît dangereuse : parce qu'elle élimine le social dans sa version anarcho-libérale, parce qu'elle élimine l'économique dans sa version critique.